

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 05 Mai 2022

Convoqués le 28 Avril 2022

Affiché le 28 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : Mmes PLUMAIL –GRIHARD – LOUYER – LOUPIL - JARDIN - BESLAND - NEDJAAÏ – M. CAHU – CHAUVET - COLLIN - HARAULT – HÉDIN-GOUPIL.

Étaient excusées : Mme DASSÉ qui donne pouvoir à M. HARAULT
Mme HUBERT qui donne pouvoir à M. HEDIN

Secrétaire de séance : Mme LOUPIL

ADJONCTION A L'ORDRE DU JOUR

Signature d'un COMMODAT avec les gérants du multiservice :

Il a été convenu que la commune prête à titre gratuit le local du multiservice situé 1 rue de la Mairie à Mr Guillaume DEPRez & Mme Audrey DEPRez afin de relancer le commerce. En revanche les charges courantes eau, électricité, redevances et assurances seront supportées par le preneur. Le contrat prend effet à compter du 02 Mai 2022 pour une durée indéterminée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un COMMODAT (acte notarié) auprès de l'étude de Maître ETOURNEAU DELAGE, Notaire à Bais en Mayenne.

Procès-verbal de la séance du 02 Avril 2022 :

Le procès-verbal de la séance a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1) **RAPPORT CLECT**

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui, dans sa partie IV, traite de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant le transfert au 1^{er} juillet 2021 de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à Mayenne Communauté suite à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,

Considérant la modification des statuts de Mayenne Communauté par arrêté du 14 avril 2021 prenant en compte cette compétence supplémentaire,

Considérant les conclusions du rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a adopté ce dossier AOM le 17 mars 2022,

Le rapport final de la CLECT, pour être applicable, doit être adopté, avant le 17 juin 2022, **par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux** c'est à dire par les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population.

Monsieur Le Maire présente le rapport final de la CLECT du 17 mars 2022 relatif au dossier Autorité Organisatrice de la Mobilité :

Avant le transfert de cette compétence à Mayenne Communauté, seule la Ville de Mayenne exerçait des actions entrant dans ce cadre et s'avère donc être la seule Commune à être concernée par la CLECT du 17 mars 2022.

En fonctionnement, la principale dépense relevait du transport urbain et en recette, le service était financé par le versement transport.

En investissement, un coût moyen annualisé a été validé par la CLECT pour les poteaux des arrêts de bus indispensables à l'exercice du transport urbain. Par ailleurs, des investissements liés aux mobilités douces ont été retenus par la CLECT.

Afin de respecter le principe de neutralité budgétaire, la CLECT a évalué les charges nettes transférées par la Ville de Mayenne à Mayenne Communauté. Il est précisé que sur les mêmes bases, la minoration prévue de l'attribution de compensation pour 2022 intègrera aussi la période du 1/07/2021 au 31/12/2021.

La synthèse annuelle se présente comme suit et constituera la référence pour la minoration dans la durée de l'attribution de compensation de la Ville de Mayenne :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Evaluation annuelle des charges nettes transférées par la Ville de Mayenne	145 565	4 067	149 632

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les conclusions concernant le rapport de la CLECT du 17 mars 2022 relatif au transfert de la compétence dite AOM effectif à compter du 01/07/2021.

2) **INSTALLATION DE MOBIL HOME DANS UN LOTISSEMENT :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'un particulier qui souhaite installer un mobil home sur une parcelle dans un lotissement. Ce mobil home serait une habitation principale.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents d'urbanisme afférents à cette demande.

3) **DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES SPORTS**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une demande d'utilisation de la salle des sports a été formulée par une association de sport de contact qui souhaite louer la salle durant une semaine en juillet prochain pour un stage d'initiation.

Après délibération, les élus à l'unanimité décident de fixer la location de la salle des sports à 200 euros, du lundi au vendredi inclus.

4) **RÉFLEXION SUR LES TARIFS DE LA CANTINE :**

Considérant l'inflation actuelle qui est d'environ 3%, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes de Grazay et de Jublains ont décidé d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire et qu'il serait judicieux pour la commune de la Chapelle-au-Riboul de s'aligner avec les deux autres communes.

Sur le principe, les élus émettent un avis favorable à cette proposition. Un sondage sera effectué auprès des familles qui utilisent les services de la cantine.

5) **RÉFLEXION SUR LE CHOIX DU NOM DE L'ÉCOLE :**

Après débat, les élus émettent le souhait que l'école porte le nom d'une personne qui a œuvré pour la commune. A l'unanimité, la proposition de Clarence CAMPBELL, soldat américain qui a installé l'électricité à la Chapelle est adoptée. Cette proposition sera soumise aux enseignantes.

6) **PERMANENCES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

Les élections législatives sont organisées les 12 et 19 juin prochain.

Selon leur disponibilité, les élus sont invités à s'inscrire pour tenir une permanence.

7) **TRAVAUX EN COURS :**

⇒ *Les travaux 1 place l'église :*

Devis supplémentaires pour :

Le remplacement des solives par l'entreprise LB2C

Le renforcement du linteau sur la façade extérieure par l'entreprise DUVAL-ROCTON.

A l'unanimité, les élus émettent un avis favorable à ces dépenses supplémentaires.

8) **Compte rendu des commissions et syndicats :**

Mayenne Communauté :

Le centre de santé à Martigné-sur-Mayenne a été accepté par l'ARS. Un budget a été voté, 166 200 euros en fonctionnement et 30 000 euros en investissement.

Validation de la rénovation de l'ancienne gare SNCF pour y installer un local pour les jeunes. Ce bâtiment sera livré en 2024. En attendant, ce local est installé dans mobil-home.

Une convention partenariat tourisme intercommunal a été signée entre la communauté de communes du Bocage Mayennais, de l'Ernée et de Mayenne Communauté.

Dans le cadre de la compétence mobilité, une expérimentation d'auto partage est mise en place via une plateforme internet. Une enveloppe budgétaire de 5 000 euros a été attribuée pour les usagers du covoiturage.

9) **Questions diverses**

≈ **Logement 3 rue de la Mairie :**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a entièrement meublé le logement situé 3 rue de la Mairie. Cette dépense s'élève à 708 euros.

≈ **Recrutement :**

Afin de procéder au remplacement d'un agent communal qui est actuellement en contrat à durée déterminée jusqu'au 06 juillet prochain, Monsieur le Maire informe les élus qu'une annonce a été déposée auprès de Pôle Emploi afin de recruter un agent dans le cadre d'un contrat aidé par l'état. A ce jour, huit candidatures sont arrivées en Mairie.

≈ **Déplacement à Cancale :**

Le jeudi 21 avril dernier, la commune en partenariat avec la société STAO TRANSDEV et la commune de Cancale, a organisé un déplacement en car avec toutes les familles ukrainiennes qui sont actuellement accueillies à la Maison Perrine.

La société STAO TRANSDEV de Laval a mis gracieusement un car avec chauffeur à la disposition de la commune et la ville de Cancale a offert les repas du midi.

Aucune dépense n'a été supportée par la commune.

≈ **Cambriolage à l'école :**

Les lots achetés par l'OCCE pour financer le voyage en juin prochain ont été dérobés. Une enquête de gendarmerie est en cours.

≈ **Forum des associations :**

Une réunion des associations se tiendra le 20 juin prochain à 20h00 salle polyvalente.

Un forum des associations sera organisé en septembre prochain, la date est à définir. Lorie FRILEUX, animatrice des Possibles va être sollicitée pour animer ce forum.

≈ **Cérémonie de commémoration du 8 mai :**

La cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu le dimanche 8 mai. Le rendez-vous est fixé à 11 heures à la Mairie.

≈ **Café trottoir :**

Le prochain Café Trottoir aura lieu le dimanche 12 juin prochain devant la boulangerie.

≈ **Jeux extérieurs pour la garderie :**

L'achat de tables et de bancs pour la cour de la garderie avaient été décidés par la commission des finances lors de l'élaboration du budget de la commune. Une enveloppe budgétaire de 2 000 euros avait été attribuée.

Un devis a été demandé, celui-ci s'élève à 1 535.00 euros. Il est aussi envisagé d'installer une poubelle dans la cour.

≈ **Emprunt pour la commune :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré la Trésorière afin d'envisager la souscription d'un emprunt afin de financer les travaux du 1 place de l'église. Il est en attente des propositions des différentes banques qu'il a sollicitées.

Prochain conseil municipal :

□ **Jeudi 02 juin 2022 à 20h00**

Séance levée à 22h55